

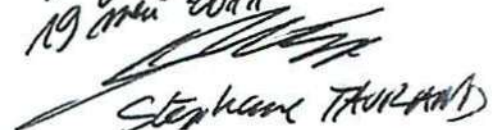
XAVIER LANNELUC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE BORDEAUX

ASSOCIATION LE FESTIN
1 QUAI ARMAND LALANDE
33800 BORDEAUX

EXERCICE 2010

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

18 RUE QUINTIN - 33000 BORDEAUX

*Le président
19 mai 2011*

Stéphane THURAND

Xavier LANNELUC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

ASSOCIATION LE FESTIN

**1 Quai Armand Lalande
33800 BORDEAUX**

Exercice 2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire annuelle, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LE FESTIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les informations fournies aux adhérents.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il m'appartient , sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 225.235, 1^{er} alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

* Règles et principes comptables :

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

* Estimations comptables :

Votre association maintient le principe des provisions sur dépréciation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) INFORMATIONS FOURNIES AUX ADHERENTS :

J'ai également procédé aux vérifications des informations fournies aux adhérents.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du 29 janvier 2011.

Fait à Bordeaux, le 18 mai 2011

X. LANNEUC
Commissaire aux Comptes



AGREMENT DGFIP C5111.11014

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)N° 2065
(2011)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012010 et clos le 31122010

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE BORDEAUX AVAL
RUE JULES FERRY
33090 BORDEAUX CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

LE FESTIN
Bât.G2 .Quai Armand Lalande
Identification du destinataire
33300 BORDEAUX

651	319565	3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8
Insp., IFU	N° dossier	N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
Editions et ventes de revuesSi vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)		
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du tableau 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)				
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sixies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>			Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaire de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.frCGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

FIGEOR 1 impasse des Mûriers 33700 MERIGNAC 05.57.92.29.60

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À BORDEAUX, le 11042011
Signature et
qualité du déclarantLa charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Liasse 11 IS RS

AGREMENT DGFIP C5111.10014

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N°2033-A 2011

Désignation de l'entreprise		LE FESTIN		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		Bât.G2 .Quai Armand Lalande 33300 BORDEAUX				
Numéro SIRET *		3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 0		
				Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 0 9		
		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012		
		Autres * 014	34 360	016	27 247	
	Immobilisations corporelles *	028	112 066	030	84 434	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 369	042		
	Total I (5)	044	149 795	048	111 681	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	571 537	052	427 193
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	163 315	070	356
		Autres * (3)	072	47 582	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	49 248	086		
	Charges constatées d'avance *	092	55 601	094		
	Total II	096	887 283	098	427 548	
	Total général (I + II)	110	1 037 079	112	539 229	
PASSIF						
				Exercice N NET		
				1		
				Exercice N-1 NET		
				2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132	180 338	180 338	
	Report à nouveau		134	36 747	104 579	
	Résultat de l'exercice		136	38 403	(67 832)	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	255 488	217 085	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	51 911	90 197	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172	50 538	59 328	
Produits constatés d'avance		174	139 912	128 193		
Total III		176	242 361	277 718		
Total général (I + II + III)		180	497 849	494 803		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AGREMENT DGFIP C5111.10014 (2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N°2033-B 2011

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise LE FESTIN

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 1 0)					Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 0 9)					Néant <input type="checkbox"/>			
		1					2								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209					210	424	879				303	210	
	Production vendue	biens dont export et livraisons intracommunautaires	215				214								
			services *	217				218	317	715			301	292	
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée *						224								
	Subventions d'exploitation reçues						226	164	012				139	612	
	Autres produits						230	365	873				341	713	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1 272	479				1 085	828		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234								
	Variation de stock (marchandises) *						236	(111)	900			(31)	982		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240								
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 3 840 - immobilier :)						242	489	231			410	001		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont contribution économique territoriale* 243 683)		243		683		244	4	160			11	246		
	Rémunérations du personnel *						250	241	518			257	805		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	91	599			94	404		
	Dotations aux amortissements *						254	19	628			16	181		
	Dotations aux provisions						256	427	548			365	465		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)		259				262	62	308			55	185		
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 224	092			1 178	305			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	48	387			(92)	477			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	4			3				
	Produits exceptionnels (IV)						290	8	144		5	474			
	Charges financières (V)						294				76				
	Charges exceptionnelles (VI)						300	9	155		4	832			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	8	977		(24)	076			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	38	403			(67)	832			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	38	403	314					
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318								
	Provisions non déductibles *						322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.nof)						324								
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247						330									
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248													
Déductions	Entreprise nouvelle (44. parties) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zone franche Corse (44. decies) 988												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. septies A) 989	Pôle de compétitivité (44. undecies) 990								342				
	Divers* hors ZFA (44. duodecies) 345	Investissements outre-mer 344	Crédance due au repreneur au titre du déficit 346								350				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	38	403	354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356									
	Déficits antérieurs reportables : * 93 195, dont imputés sur le résultat :										360	38 403			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370				372					
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380		n° du centre de gestion agréé :		388									
Montant de la T.V.A. collectée 374		51 847	Effectif moyen du personnel* : 376	8	dont apprentis :					handicapés :					
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378		43 565	Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Expert-comptables Janvier 2011 - Etat pré-révisé.

AGREMENT DGFIP C5111.10014

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2011

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												* Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	29 531	412	4 829	414		416	34 360				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450	54 595	452		454		456	54 595				
	Matériel de transport	460	12 200	462		464		466	12 200				
	Autres immobilisations corporelles	470	38 188	472	14 727	474	7 644	476	45 271				
Immobilisations financières		480	3 369	482		484		486	3 369				
TOTAL		490	137 883	492	19 556	494	7 644	496	149 795				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	23 143	502	4 104	504		506	27 247				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	37 339	542	6 101	544		546	43 440				
	Matériel de transport	550	9 861	552	2 339	554		556	12 200				
	Autres immobilisations corporelles	560	29 354	562	7 084	564	7 644	566	28 794				
TOTAL		570	99 697	572	19 628	574	7 644	576	111 681				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
		mat.informatique											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧					
1	4 784	4 784											
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	4 784	580	4 784	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596		585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : LE FESTIN Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	365 465	642	427 193	644	365 465	646	427 193
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	356	654		656	356
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	365 465	682	427 548	684	365 465	686	427 548

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	93 195
Déficits imputés	983	38 403
Déficits reportables	984	54 792
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	54 792

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédits d'impôt en faveur de la recherche	202	Crédits d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203	Crédits d'impôt famille	204
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205	Crédit d'impôt investissement en Corse	206	Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	207
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208	Autres imputations	211		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP C5111.10014

DGFIP N°2033-E 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <u>LE FESTIN</u>		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <u>01012010</u>		et clos le : <u>31122010</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	424 879
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	317 715
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	164 012
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	50
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	358
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	144	907 015
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	(111 900)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	467 995
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 270
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	62 308
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	419 673
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137 487 342
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

AGREMENT DGFIP C5111.10014

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F 2011

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122010

N° SIRET

3 7 7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LE FESTIN

ADRESSE (voie)

Bât.G2 .Quai Armand Lalande

CODE POSTAL

33300

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

BASE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat pré-révisé

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AGREMENT DGFIP C5111.10014

DGFIP N°2033-G 2011

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122010

N° SIRET 37796107300048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE FESTIN

ADRESSE (voie) Bât.G2 .Quai Armand Lalande

CODE POSTAL 33300 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

BASE Experts-comptables Janvier 2011 : Dat préliminaire.

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2010 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2009 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 497 849,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 403,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2011 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais de recherche & développement = 8 000

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	8 000	1 658	6 342	20 %

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 149 795

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	29 531	4 829		34 360
Immobilisations corporelles	104 983	14 726	7 644	112 066
Immobilisations financières	3 369			3 369
TOTAL	137 883	19 555	7 644	149 795

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 111 681

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 143	4 104		27 247
Immobilisations corporelles	76 554	15 524	7 644	84 434
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	99 697	19 628	7 644	111 681

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais recherche deve	8 000	0	8 000	5 ans
Concess.dts similaire	26 360	25 589	771	1 an
Instal./agenc.divers	54 595	43 440	11 155	10 ans
Materiel de transpor	12 200	12 200	0	5 ans
Mat.bureau & informa	33 360	18 952	14 409	3 à 5 ans
Mobilier	11 911	9 843	2 068	10 ans
TOTAL	146 426	110 023	36 403	

3.3 - Etat des créances = 269 782

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 284		3 284
Actif circulant & charges d'avance	266 498	266 498	
TOTAL	269 782	266 498	3 284

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Provisions pour dépréciation = 427 548

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	365 465	427 193	365 465		427 193
Comptes de tiers		356			356
Comptes financiers					
Total	365 465	427 549	365 465		427 548

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 000

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 000

3.6 - Charges constatées d'avance = 55 601

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 242 361

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	51 911	51 911		
Dettes fiscales & sociales	49 828	49 828		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	711	711		
Produits constatés d'avance	139 912	139 912		
TOTAL	242 361	242 361		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 62 583

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	33 885
Dettes fiscales & sociales	28 698
Autres dettes	
TOTAL	62 583

4.3 - Produits constatés d'avance = 139 912

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 742 595**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	424 879	57,22 %
Prestations de services	316 008	42,55 %
Produits des activités annexes	1 708	0,23 %
TOTAL	742 595	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 8 977

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	48 387		48 387
Résultat financier	4		4
Résultat exceptionnel	-1 011	8 977	-9 988
Participation des salariés			
TOTAL	47 380	8 977	38 403

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	742 595	604 503	884 974	788 435	57 963
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	129 091	-47 434	137 194	180 266	-75 867
c) Impôt sur les bénéfices	8 977	-24 076	38 333	37 981	3 247
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	120 114	-23 358	98 861	142 285	-79 114
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	38 403	-67 832	96 140	96 906	73 438
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	241 518	257 805	207 584	193 379	13 392
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	91 599	94 404	79 491	75 674	2 724

Observations complémentaires

Xavier LANNELUC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

ASSOCIATION LE FESTIN

**1 Quai Armand Lalande
33800 BORDEAUX**

Exercice 2010

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.
Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Bordeaux, le 18 mai 2011

X. LANNELUC
Commissaire aux Comptes

18 RUE QUINTIN - 33000 BORDEAUX

